

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On écrit de Berlin, le 2 janvier :

Le discours prononcé par le prince royal au moment de la présentation du cadeau d'honneur fait au roi par l'armée, à l'occasion du 60^e anniversaire de l'entrée du roi dans les rangs de l'armée se termine ainsi :

« Par la dernière guerre le peuple prussien a remercié, avec l'armée et par l'armée, du développement opportun donné par Sa Majesté à nos institutions militaires. C'est là le beau, et c'est ce qui nous distingue, nous autres Prussiens, des autres nations, que chez nous l'armée et le peuple ne forment qu'un seul tout. L'armée, en se réjouissant de ses victoires, a un désir, sur le sens duquel on ne doit pas se méprendre, c'est qu'après avoir ramené Sa Majesté victorieuse d'une guerre difficile, Dieu nous accorde encore de longues années du gouvernement pacifique. »

Pendant que Son Altesse Royale fait des vœux en faveur de la paix, le journal officieux de M. de Bismark pense, au contraire, que la tâche du roi Guillaume n'est pas encore accomplie, et il espère qu'elle sera glorieusement achevée. Est-ce que M. de Bismark rêve de nouvelles victoires ? L'avenir nous le dira.

La *Correspondance provinciale*, organe ministériel, dit au sujet de la célébration du 60^e anniversaire : « Ce jour est en même temps une garantie que la grande tâche nationale à laquelle le roi a voué toutes ses forces sera réalisée glorieusement avec la même vigueur

et le même succès que cela a eu lieu jusqu'à présent. »

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

« Le projet de constitution de la Confédération du Nord contient 18 chapitres avec 60 articles. La distribution des voix dans le conseil fédéral est basée sur celle de l'assemblée plénière de l'ancienne Diète. La somme à payer à la Prusse par homme de l'armée fédérale est fixée à 225 thalers. Les fonctionnaires seront exclus du Reichstag futur, mais ils pourront être élus pour le Parlement qui va être convoqué cette fois-ci. »

Le roi de Portugal a ouvert, mercredi, en personne les Chambres. Son discours témoigne de sa sympathie pour la liberté et pour le développement du commerce.

On mande de Lisbonne, 2 janvier :

Dans son discours d'ouverture des Chambres, le roi a dit que la visite de Sa Majesté catholique témoigne de l'entente des deux cours et du rapprochement des deux peuples frères. Le roi a annoncé la conclusion d'un traité de commerce et d'une convention sur les attributions consulaires avec la France, d'une convention relative à la propriété artistique et littéraire avec la Belgique.

On mande de Madrid, le 30 décembre :

Hier, les autorités militaires ont arrêté M. Rios-Rosas, président de la Chambre, avec six autres députés. Tous seront déportés. Il a été fait beaucoup d'autres arrestations.

Une dépêche (officielle) de Florence, 1^{er}

janvier, annonce que le roi, recevant la députation du Parlement, a remercié les sénateurs et les députés des sentiments de fidélité et de dévouement qu'ils exprimaient en leur nom et au nom du pays.

Sa Majesté a ajouté :

« La nouvelle année rappelle aux Italiens qu'ils sont désormais assurés de l'indépendance de la patrie, de l'amélioration de l'ordre intérieur et de l'accroissement de la prospérité publique. Pendant la période de paix où nous entrons, nous ne cesserons pas de donner nos soins à l'armée. L'armée n'est pas seulement nécessaire pour sauvegarder cette indépendance qu'elle a tant contribué à conquérir, mais elle est aussi un moyen solide de sûreté intérieure, un élément de cette unification morale et de cette éducation civile qui rend les peuples disciplinés, forts et capables de faire de grandes choses. »

Par la voie de Trieste, on mande d'Athènes, le 31 décembre :

« Le ministre Bulgare a donné sa démission par suite de l'opposition qu'il a rencontrée à la Chambre des députés. Le nouveau ministère est favorable à l'idée de l'agrandissement de la Grèce et d'une politique hostile à la Turquie. »

Ce télégramme de Trieste est formellement réfuté par la dépêche suivante d'Athènes, également du 31 décembre. Le nouveau cabinet grec, loin de vouloir agrandir le territoire hellénique et faire la guerre à la Turquie, veut rester étranger à la révolution des Candiotes et respecter les traités :

« Le programme politique du nouveau mi-

nistère est un programme de modération, parce que la Grèce a besoin d'ordre pour développer ses ressources. Le ministère est étranger au soulèvement de l'île de Crète ; il ne désire pas des troubles en Turquie. La Grèce, malgré ses sympathies pour les Candiotes, respectera les lois de la neutralité à l'égard de la Turquie. »

Une grande fermentation règne en Bulgarie et le sang y a déjà coulé. L'évêque de Ternovo a été fusillé ces jours derniers. Une scène de carnage s'est passée dans un couvent près de Sistow sur la route entre Nicopolis et Rustschuk sur le Danube, où les moines, assaillis par les musulmans, leur ont opposé une résistance vigoureuse.

Le télégraphe a apporté la dépêche suivante datée de New-York, 22 décembre :

Ortega est entré au Mexique le 18 décembre. On croyait qu'il opérerait, de concert avec Cortina et Canales, sans attaquer Escobedo.

On dit que Campbell et Shermann sont revenus à la Nouvelle-Orléans très-désappointés au sujet de la popularité de Juarez et de l'impression produite au Mexique par les bruits d'intervention américaine. Le maréchal Bazaine a annoncé que les troupes françaises resteraient neutres.

Voici, d'après le *Monde*, la substance du discours de Pie IX, en réponse aux félicitations du Sacré-Collège :

« Au sein de la tempête qui agite maintenant l'Église, nous avons pour agréables les

PROBLEME.

11

UNE LETTRE PERDUE

SOUVENIRS D'UN VIEUX FACTEUR DE VILLAGE,

Recueillis et mis en ordre

Par E.-M. de LYDEN.

Les dimanches la messe ou l'oraïson
(Commandement de l'Église).

(Suite.)

« Paris, 10 août.

« Je t'ai toujours, mon cher fils, recommandé de n'agir que lentement, et avec la plus grande circonspection, dans la grande entreprise qui nous occupe ; mon système étant qu'à vouloir courir trop vite, on risque de se rompre le cou.

« Avec un homme comme Lâcret, il faut procéder par pesées insensibles ; en brusquant la situation, on s'expose à tout perdre.

« Bien différente en cela de son bonhomme de père, la romanesque Jeanne demande à être menée à grand'guides, et le meilleur moyen d'arriver avec elle, c'est d'enflammer son imagination : plus tu

seras excentrique, impossible, plus tu réussiras vite.

« L'expérience a prouvé que j'avais raison. Le père supporte nos lenteurs calculées avec une naïveté exemplaire ; et la fille, d'après ce que tu me dis, ne jure plus que par toi. Elle est dans tes filets.

« Aujourd'hui, changeant de langage, je viens te dire de marcher droit au but avec le père Lâcret. Il faut qu'avant quatre jours, ta demande soit faite régulièrement. Sous peine de voir tous nos calculs bonlevérés et tout notre plan, tous nos avantages à tous les diables, il faut se hâter...

« Nos projets sont évanescents, et j'ai lieu de croire qu'on veut les contre-carrer.

« Quel intérêt guide ton ennemi ? — car tu as un ennemi dans cette affaire, — je l'ignore ; mais il faut que cet intérêt soit bien grand, car on me paraît acharné à savoir bien des choses...

« Un certain monsieur Octave de Roncey, après avoir pris sur nous des informations chez Reynaud, et ailleurs probablement, a racheté une misérable créance de six mille francs, créance qui a motivé jugement, et qui me place sous la menace d'une contrainte par corps. — C'est le billet Jacob et Habner.

« D'autre part, Florentine, qui s'impatiente de ne plus te voir, a été informée de tes projets de mariage et est furieuse contre toi.

« Cette fille, blessée de ton abandon, m'a signifié qu'elle avait entre les mains une lettre de change de toi payable à vue, — dix mille francs ! — faut-il que tu sois sot ! et que si tu te mariais, elle irait le jour de la signature du contrat réclamer son argent à ta future...

« J'ai calmé Florentine avec un billet de cinq cents francs, et en lui promettant que sous huit jours tu serais auprès d'elle. Je lui ai dit que ton mariage n'était qu'un expédient destiné à ramener l'or dans nos coffres épuisés, et qu'une fois l'affaire bâclée, nous recommencerions comme de plus belle notre existence joyeuse ; mais Florentine n'est pas de celles qu'on berne longtemps, il faut donc agir.

« J'ai voulu savoir ce que c'était que ce monsieur qui se mêle ainsi de nos affaires. J'ai su qu'il était le parent d'une demoiselle de Roncey, élevée avec Jeanne ; mais voilà tout.

« Mile de Roncey veut-elle faire épouser son amie à son cousin ? c'est possible ; ou, te connaissant, et surtout connaissant l'état de nos affaires, veut-on seulement préserver Jeanne ? c'est possible, encore !

Il y a des gens qui ne veulent pas que les autres s'enrichissent : quoi qu'il en soit, il faut précipiter le dénouement.

« Tu es sûr de la fille, c'est le grand point. Grâce à sa louable habitude de se dispenser d'aller à la messe, tu as pu mener ta barque à ton aise. Il s'agit maintenant de réduire le père. Soyons d'abord francs et loyaux, et procédons par les voies acceptées en pareille matière.

« Demandons au bonhomme la main de sa fille. Une affaire importante me retient encore à Paris pour vingt-quatre heures ; mais je serai à Marcey douze heures après ma lettre ; et, par conséquent, après-demain. Moi, l'air digne, comme il convient à un père noble, toi l'air pénétré, comme il sied à un amoureux, nous irons chez le bonhomme Lâcret. La demande sera faite dans les règles. Si, malgré nos instances, si malgré les prières de sa fille, qu'il faudra faire intervenir, nous échouons, en avant les grands moyens !

« Ces moyens, c'est l'enlèvement.

« Ou tu n'es qu'un niais, ou la fille se décidera à te suivre. Sa pudeur sera d'ailleurs rassurée par ma présence, s'il le faut ; et une fois les choses venues là, le bonhomme Lâcret devra capituler, et, bon

vœux qu'il, dans cette circonstance solennelle, nous offre le Sacré-Collège, et les sentiments de son dévouement et de son tendre respect sont pour nous une force et une aide pour supporter l'épreuve que la Providence nous impose. Nous, ministres de Dieu, nous qui avons le bonheur de nous nourrir chaque jour du pain des forts, nous qui pouvons chaque jour restaurer nos forces en prenant l'aliment de vie au banquet eucharistique, nous, je le dis, nous ne devons pas craindre les périls, nous ne devons pas nous effrayer dans les épreuves, mais combattre avec intrépidité les combats du Seigneur.

» Nous avons appris ces jours-ci que plusieurs prêtres, en Corée, ont donné leur vie pour Jésus-Christ. Que cet exemple récent donné par les nouveaux martyrs nous raffermisse et nous excite à être en toute occasion prêts à sacrifier notre vie plutôt que de manquer à nos devoirs. En ce moment, il est vrai, nous ne sommes pas mis en demeure de subir le martyre comme en Corée : les épreuves qui nous sont imposées sont les embûches, les hypocrisies, les séductions, les tromperies, les artifices diaboliques que se permettent nos ennemis pour combattre l'Eglise et fouler aux pieds ses droits et ses pouvoirs divins.

» Nous les voyons chaque jour venir au-devant de nous avec les plus flatteuses promesses. Nous voyons se renouveler tous les jours la tentation que Jésus-Christ a soufferte de la part de Satan sur le pinacle du temple : *Omnia tibi dabo si cadens adoravis me*. Mais, à l'exemple de notre divin Maître, nous devons savoir répondre avec énergie : *Vade retro, Satanas*. J'espère que la tempête dont la barque de Pierre est assaillie ne deviendra pas plus violente; mais, quoi qu'il en soit, nous devons nous tenir prêts à donner de plus grandes preuves de confiance en ce Dieu qui multiplie ses secours, en raison du péril : *Magis periculi, ibi auxilium*.

» Si l'on nous fait des offres de conciliation, si l'on nous présente l'olivier de la paix, nous, ministres de la paix, nous, représentants, de Celui qui a la miséricorde pour principal attribut, nous n'hésiterions certainement pas sur ce que nous aurions à faire, mais toujours à la condition que nos droits seraient sains et intacts, qu'il ne serait porté aucune atteinte à la Constitution divine de l'Eglise et du Saint-Siège. Du reste, nous mettons toute notre confiance en Dieu; c'est de Dieu que nous attendons le secours et la force dans toutes les circonstances, certains qu'il saura toujours nous dicter notre règle de conduite, nos paroles et nos réponses. Plaise à Dieu que tous nous puissions avoir assez de confiance dans la toute-puissance de son bras pour dire en toute occasion : *Dominus protector vite mee : a que trepidago ?*

Voici le texte des discours prononcés mardi

à la réception des Tuileries, par S. Exc. le nonce au nom du corps diplomatique, et par Mgr l'archevêque de Paris au nom du clergé, discours auxquels l'Empereur a répondu par les paroles que nous avons publiées.

S. E. le nonce a prononcé le discours suivant :

« Sire,

» Le corps diplomatique vous présente son hommage respectueux à l'occasion de la nouvelle année.

» Si chacun de ses membres est toujours heureux de se trouver auprès de Votre Majesté Impériale, il l'est d'autant plus à cette époque solennelle, où il lui est donné d'exprimer ses vœux pour le bonheur de Votre Majesté, de son auguste famille, et pour la prospérité de la France. »

L'archevêque de Paris s'est exprimé ainsi :

« Sire,

» J'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté les hommages respectueux du clergé de Paris, et je la prie d'agréer les vœux que le patriotisme et la religion nous inspirent pour l'Empereur, pour l'Impératrice et pour le Prince Impérial.

» Que Dieu continue d'étendre sa protection sur Vos Majestés, gloire et sécurité du présent, et sur Son Altesse Impériale, douce et chère garantie de l'avenir ! Qu'il continue aussi d'aider la haute et ferme raison de l'Empereur à résoudre heureusement toutes les questions qui peuvent intéresser la prospérité matérielle et morale de la France et le repos du monde !

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Les sections de la guerre et de législation du Conseil d'Etat étaient convoquées vendredi pour l'examen du projet de loi sur la réorganisation de l'armée.

— On écrit de Cherbourg, à la date du 2, qu'on attendait d'un instant à l'autre le retour de Paris de l'amiral de la Roncière, dont la division cuirassée va partir incessamment pour le Mexique, quoi qu'en aient dit quelques journaux.

— Nous avons annoncé ces jours derniers que le ministre de la justice venait de transmettre à l'examen du Conseil d'Etat un projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 3 décembre 1849 sur la naturalisation.

Il s'agirait, si nous sommes bien informés, de réduire de dix ans à trois ans la condition de résidence imposée à l'étranger, après qu'il a été autorisé à établir son domicile en France, pour pouvoir être admis à jouir de tous les droits de citoyen français.

Ce délai de trois ans pourrait d'ailleurs lui-même être réduit à une année en faveur des

étrangers qui auront rendu à la France des services importants, qui auront apporté dans le pays soit une industrie, soit des inventions utiles, soit des talents distingués, et auront formé de grands établissements ou créé d'importantes exploitations agricoles.

— La préfecture de police vient de faire publier l'avis suivant :

« L'administration, qui vient d'interdire chez les confiseurs et marchands de bonbons la mise en vente de nouveaux papiers destinés à la confection des boîtes et des sacs dans lesquels on place des sucreries, est informée que ces papiers sont également employés pour cartes de visites.

» Elle croit devoir avertir le public de se tenir en garde contre les accidents d'empoisonnement dont pourraient être victimes les enfants dans les mains desquels ces cartes d'un blanc nacré brillant seraient laissées par mégarde.

» Les accidents sont d'autant plus à craindre que la substance qui entre dans la composition de la carte et qui la recouvre a une saveur sucrée qui plairait aux enfants, s'ils portaient l'objet à leur bouche. »

— Les pertes causées par l'incendie du Crystal Palace montent à une somme presque fabuleuse. Quelques-uns des estimateurs attachés aux diverses compagnies d'assurances disent que le dommage s'élève à près d'un demi-million de livres sterling. Mais M. White, l'estimateur de la compagnie d'assurance du comté, excellent juge en la matière, croit que la perte totale ne dépassera pas 2 à 300,000 livres sterling.

Les exposants ressentiront cruellement cette perte. Heureusement que beaucoup d'entre eux avaient eu la précaution de faire assurer leurs marchandises. Le chiffre exact des dommages ne pourra être connu que dans plusieurs jours, bon nombre de propriétaires vivant dans l'intérieur du pays ou étant au loin.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LES ARCHIVES DE SAUMUR.

LEUR INFLUENCE SUR L'AVENIR DE LA VILLE.

Archives ! ce mot fait peur : il signifie *vieux papiers* !

A quoi bon les exhumer de la poussière, ils ne parlent que du passé ?

Ainsi disent quelques modernes, de ceux là même qui ne connaissent pas le grec (1).

Pour ne pas se tromper sur la signification vague du mot, ils font erreur sur l'importance de la chose qu'il exprime ; ces vieux papiers, témoins du passé, contiennent dans le présent des enseignements pour l'avenir.

(1) Archives, vient d'un terme grec qui signifie, *chartes-titres*.

Un Anglais, touriste-observateur, Dick-Moon (1), a rédigé il y a peu d'années le journal de son voyage en France. Il a visité et décrit les villes du Nord, du Midi, de l'Est, de l'Ouest comme celle du Centre ; il a signalé leurs monuments, apprécié leurs institutions anciennes et modernes, soit par rapport à leurs besoins propres, soit au point de vue de l'administration centrale ; le tout avec une grande finesse d'examen.

Cet observateur émérite a remarqué particulièrement que les provinces perdaient de leur physionomie, de leur activité. Il a constaté les plaintes qui s'exhalent à ce sujet, sur son passage. A quoi cela tient-il ?

Voici les réflexions judicieuses qu'il a consignées en réponse à cette question.

« Les administrations locales manquent de traditions : héritières d'une organisation séculaire à laquelle l'intérêt aurait dû les rattacher, elles en ignorent l'esprit et les allures ; elles trottaient au jour le jour sans doctrine ; elles n'en peuvent trouver que dans le passé qui leur donnerait des racines, de l'expérience et des moyens d'action. »

» En Angleterre, où l'on innove rarement, mais à coup sûr, parce qu'on ne crée qu'en s'appuyant sur des précédents historiques, où l'observation et le respect du passé sont une religion administrative, on ne concevrait pas une institution cheminant ainsi dans le vide. »

Plus loin, il dit : « les préfectures, les hôpitaux, les mairies, qui possèdent les annales complètes des administrations politiques, militaires, judiciaires, civiles et religieuses des cités et des provinces depuis six ou sept siècles (2), offrent les moyens de renouer la chaîne interrompue, de populariser les institutions, de rendre aux provinces une physionomie, un attrait, et par suite, d'y rattacher les activités qui les désertent. »

Ces réflexions de l'Anglais Dick-Moon, que nous soupçonnons être un bon Français, nous ont frappé quand nous les avons lues. Elles nous ont conduit, par l'examen des archives, à l'étude des mœurs, des idées et des travaux de nos devanciers. Dans le but de faire partager l'intérêt qu'ils présentent à ceux qui n'ont pas entrepris cette étude, nous avons publié depuis trois ans, dans les colonnes du journal l'*Echo Saumurois* et sous forme de *chronique locale*, le résultat de nos recherches, sauf à les réunir ultérieurement.

Le bon accueil fait à ces chroniques exemptes de toute passion quelconque, nous engage à poursuivre leur publication. Nous continuerons donc à mettre en relief les œuvres qui ont grandi notre ville, sans oublier

(1) Francis-Wey.

(2) Le gouvernement de l'Empereur a pris des mesures efficaces pour leur mise en ordre et leur conservation.

gré mal gré, les ecus du paysan viendront dans notre caisse.

» Quant à Florentine, elle sera *roulée* comme une petite sottise qu'elle est, attendu que j'ai trouvé moyen de supprimer ta lettre de change.

» Donc, tu le vois, et je te le répète, il faut se hâter si tu veux réussir ! Allons, beau ténébreux, achevez de subjuguier la rêveuse, la sentimentale, l'incomprise Jeanne.

» Ton père,

» MICHEL DE LA VILLETTE.

» P.-S. — Surtout, pas d'imprudences. Avec la fatuité incorrigible qui fait que tu ne doutés de rien, tu es capable de négliger des choses essentielles.

» A tout hasard, assure-toi d'hommes dévoués ; surtout ne les choisis pas à Marcey, et continue de préparer la belle à l'idée d'une fuite nocturne en notre compagnie.

» L'entreprise n'est pas aussi facile que tu pourrais le croire, et plus d'une fille qui a prêté l'oreille aux paroles d'un amoureux qu'elle croira sincère, reculera devant un enlèvement.

» Ce qui me rassure du côté de Jeanne, c'est qu'elle n'a personne à qui compter ses peines, qu'elle ne va pas à l'église, et que l'idée de se con-

lessier ne lui saurait venir.

» Nous pouvons bien nous l'avouer entre nous : la jeune fille qui suit ses devoirs de religion est à l'abri des séductions.

» Mais voilà que je tourne au précheur. Ne t'en inquiètes pas ; cela ne veut pas dire que je sois prêt à me faire ermite ; mais il s'agit de bien te faire comprendre toutes les chances.

» Je vais faire de l'argent à tout prix, car il m'en faut quand même pour réussir.

» M. DE L. V. »

Cette longue, mais trop explicite missive avait, comme on le pense bien, singulièrement préoccupé le gandin, et, comme son père, sans se rendre compte des motifs qui pouvaient faire agir M. Octave de Roncey et sa parente Cécile, il comprit qu'un danger le menaçait.

Comme son père encore, il jugea qu'il fallait agir sans retard, et c'était pour réfléchir à la situation qu'il était sorti le matin, lisant et relisant cette lettre, véritable expose clair et net de la campagne entreprise contre la dot de Jeanne.

Bien qu'il se fût confié à son étoile, maître Saint-Yves, en reconnaissant que cette malheureuse lettre était bien perdue, s'en retourna soucieux ; c'est

qu'il se disait avec raison que si, par malheur, un tel écrit tombait entre les mains même d'un indifférent, il pourrait en résulter pour lui des conséquences fatales, et ce fut en maudissant les de Roncey, les Reynaud et les Florentine, qu'il rentra chez lui.

Son premier soin fut d'écrire à Jeanne une lettre longue et passionnée, destinée à entretenir dans le cœur égaré de la jeune fille l'exaltation fébrile, les idées romanesques qui y bouillonnaient.

Placée en une cachette connue et sûre, la lettre fut prise le soir même par Jeanne, qui s'enivra toute la nuit de ce langage doré, de ces protestations mensongères.

Cependant Pierre Dupont avait lu et relu le précieux document, et son âme loyale s'était indignée.

Le jeune et amoureux maraicher savait quelle amitié respectueuse et profonde Marianne et son père avaient vouée aux Lacret, et autant pour la satisfaction de faire une bonne action en déjouant de méchants projets, que pour se venger du dédaigneux Saint-Yves, et se faire pardonner ses soupçons injurieux sur la conduite de Marianne, il alla tout droit porter la lettre à la jeune fille et à son père.

Deux heures après, Pierre partait lui-même pour Avranches, et de là en poste pour Paris.

Le lendemain, le jour se leva radieux et pur, Jeanne, éveillée avant le lever du soleil, sous prétexte de respirer l'air frais et embaumé du matin, sortit, et alla promener ses rêveries dans un lieu écarté. Elle y trouva Saint-Yves qui l'y attendait.

Notre faux amoureux annonça à la pauvre et crédule enfant que, le jour même, lui et son père demanderaient sa main ; et Jeanne, en renouvelant l'imprudent aveu de son amour, promit de plaider auprès de son père la cause de celui qui voulait lui consacrer sa vie entière.

Saint-Yves laissa habilement pressentir la crainte d'un refus... J'en mourrais, dit-il.

On se sépara sur la promesse de s'aimer éternellement, et quoi qu'il arrivât.

Selon sa promesse, M. Michel de La Villette arriva à Marcey le lendemain de la réception de sa lettre, et trois heures après, vêtu de noir et solennellement cravaté de blanc, ainsi que nous l'avons dit, le père et le fils traversaient la grande allée qui conduisait à l'habitation de M. Lacret.

Jeanne, qui guettait à la fenêtre l'arrivée des deux hommes, voulut descendre pour les recevoir

les individualités qui les ont accomplies.

Nous montrerons surtout l'ensemble avec lequel travaillaient nos pères pour élever leur cité. Nous les avons déjà vus construisant leur premier pont, leur premier théâtre, leur ancienne promenade (1); nous les verrons maintenant, 1° voter un impôt sur les vins entrant, *issant* (1), *trépassant* à la ville de Saumur pour entretenir le vieux Pont-Foucharde, dont ils avaient sollicité et obtenu la concession de Louis XIV et de M^{me} l'Abbesse de Fontevault, afin de faciliter le commerce de leur ville avec les environs; 2° participer, en 1674, aux frais d'installation du sieur Lessigny de Malverne, écuyer professeur d'équitation, avec dix chevaux propres au manège; 3° décider, en 1703, qu'une indemnité de 600 livres serait payée au sieur de la Grise (2), colonel d'un régiment qui se forme à Saumur, pour son logement; 4° délibérer et arrêter avec entrain, en 1766, le programme d'une belle réception à faire à M. le duc de Choiseul, ministre de la guerre, l'organisateur de l'École des carabiniers.

Voilà un aperçu de ce que nous apprennent les archives communales et même celles que chaque famille peut posséder. Convenons que les vieux papiers qui nous offrent de pareils exemples méritent d'être tirés de la poussière qui les a obscurcis trop longtemps.

PAUL RATOUS.

Jeudi soir, à 11 heures, tout le pays de Saint-Cyr, Varrains et Chacé était au grand émoi. Le feu s'était déclaré au domicile de M. Boutin, négociant en vins et spiritueux à Saint-Cyr, et projetait une vive lumière sur toute la contrée.

L'incendie a commencé dans l'écurie, s'est communiqué au hangar et à une remise dans laquelle se trouvaient un tonneau d'eau-de-vie et cent bouteilles de liqueurs de diverses natures.

Grâce à la promptitude des secours et à l'empressement de la population, le feu a pu être maintenu dans son foyer primitif; mais rien n'a été sauvé. Le tonneau d'eau-de-vie, les bouteilles de liqueurs, une voiture, une grande quantité de fourrages, tout a été consumé. On est parvenu cependant à retirer le cheval de l'écurie.

M. le maire de Saint-Cyr a fait demander des secours à Saumur. Aussitôt, M. Chedeau, adjoint au maire, et M. Joly, capitaine des pompiers, ayant réuni une escouade de pompiers et plusieurs officiers de la compagnie, se disposaient à conduire la pompe de Nantilly, quand est arrivé contre-ordre: M. le capitaine de gendarmerie s'était rendu en toute hâte sur les lieux du sinistre, et transmettait les pre-

(1) *Chroniques Saumuroises*, 1864, imprimerie Godet.

(2) La rue d'entre la place du Petit-Thouars et la rue Bodin porte son nom.

avec son père, qu'elle savait en compagnie de M. Varin; mais elle n'en eut pas la force, tant son émotion était grande.

M. de La Villette père avait pris son visage le plus affable; Saint-Yves, les airs les plus mélancoliques.

Le père Lacroix, au contraire, encore sous la fâcheuse impression des révélations de maître Varin, avait la mine d'un dogue qui flaire un larron.

Quant au notaire, il se tenait à l'écart, lisant avec une attention extrême un journal qui avait huit jours de date.

— Nous tombons mal, murmura M. Michel de La Villette en examinant la physionomie peu engageante du bonhomme.

D'ordinaire, le paysan, guidé par son désir d'acquisition, faisait toujours bon accueil aux La Villette, il allait vers eux la main ouverte et les lèvres souriantes. Mais cette fois, il resta immobile, salua sèchement, et se contenta de désigner des sièges aux arrivants tout surpris.

Les de La Villette n'étaient pas gens à se déconcerter pour si peu. D'ailleurs, il n'y avait pas à reculer.

— Cher monsieur, dit M. Michel en se levant et après les compliments d'usage, ne pourriez-vous

miers renseignements aux autorités de Saumur.

L'importance de ce sinistre avait été considérablement grossie; M. le V^e O'Neill de Tyrone, sous-préfet, et M. Planchenault, procureur impérial, se sont également mis en route pour Saint-Cyr et ont appris, dans le trajet, que tout danger était conjuré, et que les travailleurs s'étaient rendus maîtres du feu.

Les bâtiments et les marchandises étaient assurés.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 3 janvier 1867.

Une crue se manifeste sur le Cher; on présume que le maximum sera de 2 m. 50 à Saint-Aignan, le 4, vers 4 heures du matin. Aucun avis de crue de la Haute-Loire, de l'Allier ni de la Vienne; hauteur d'eau à Orléans 1 m. 50 augmentant de 0 m. 50 centimètres.

Souscription ouverte à la Sous-Préfecture de Saumur, en faveur des inondés.

Commune de Saint-Georges-Châtelais (produit d'une quête) 80 fr.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« M. le ministre des travaux publics, ainsi que nous l'avions annoncé, est arrivé hier, à onze heures du matin, à la gare de Tours, où l'attendaient: M. le général de Géraudon, M. le préfet, M. de Richemont, sénateur, MM. Mame et de Quinemont, députés; MM. les présidents du tribunal civil et du tribunal de commerce, M. Gouin, maire, ses adjoints et les membres du conseil municipal, M. l'ingénieur en chef, MM. les ingénieurs du département et divers autres fonctionnaires. Après quelques paroles échangées avec les personnes venues au-devant d'elle, S. Exc. s'est rendue à l'hôtel de l'Université, par ses ordres, avait été préparé un magnifique déjeuner, de quarante couverts, auquel elle avait invité, outre les principales autorités, M. de Franqueville, directeur général de l'administration des ponts-et-chaussées, MM. les inspecteurs généraux de cette administration chargés de l'étude des travaux de défense contre les inondations de la Loire, MM. le directeur et les ingénieurs de la Compagnie d'Orléans. A table, M. le ministre avait: à sa droite, M. le général de Géraudon; à sa gauche, M. de Richemont et M. Gouin, maire de Tours. Placé en face de M. Béhic, M. le préfet avait à sa droite M. Mame et à sa gauche M. de Quinemont, députés du département. Au dessert, Son Excellence a porté la santé de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince Impérial, qui a été accueillie par les acclamations unanimes et chaleureuses de l'assistance.

Après le déjeuner, M. le ministre a reçu les notabilités de la ville et les maires de

Tours-sud que lui a présentés M. de Richemont, représentant de ce canton au Conseil général. Puis, accompagné de la plupart des personnes que nous avons nommées plus haut, il est allé parcourir les divers points où des travaux de défense sont réclamés, en suivant l'itinéraire que nous avons indiqué, à l'exception de la brèche de Conneuil que son éloignement et le mauvais temps l'ont empêché de visiter.

La première station de Son Excellence a été à la barrière de Saint-Pierre-des-Corps, d'où elle s'est rendue à pied à la première écluse du Canal, ayant à ses côtés, M. Gouin, maire, qui a très-vivement insisté sur la nécessité de fortifier de la manière la plus solide la levée ouest du Canal, en faisant un rempart inexpugnable essentiel pour la sécurité de la ville de Tours.

Sur ce point, se trouvait réuni un groupe nombreux d'habitants de Saint-Pierre-des-Corps qui ont présenté à M. le ministre des pétitions réclament les mesures indispensables pour la protection de leur commune.

Ces demandes, nous devons le dire tout de suite, sont assurées d'un complet succès, M. le ministre ayant, à diverses reprises, formellement et énergiquement déclaré l'intention du gouvernement de faire les travaux nécessaires pour défendre efficacement les communes situées en amont de Tours, en exhausant et en consolidant les levées du Cher, et celles de la Loire de Montlouis au Canal.

M. Béhic est ensuite remonté en voiture jusqu'à la levée de Rochepinard qu'il a attentivement examinée. Il a hautement proclamé la nécessité de fortifier cette levée et celle du Canal, pour mettre Tours définitivement à l'abri des inondations du Cher et de la Loire.

Une troisième station a eu lieu au viaduc, sur le Cher, de la ligne de Bordeaux. Au nom des communes du canton de Tours-Sud, et de la commune de la Ville-aux-Dames, M. de Richemont a conjuré M. le ministre de vouloir bien ordonner l'agrandissement, par la construction de nouvelles arches, du débouché du viaduc et des ponts du Sanitas et de St-Sauveur, dont l'insuffisance a été une cause de désastres pour les rives du Cher, en maintenant en amont de ces ponts l'eau à un mètre au moins de plus qu'en aval.

M. le préfet a, de son côté, chaleureusement insisté en faveur de cette demande, en s'appuyant sur les faits observés lors de la crue, et sur les réclamations unanimes de l'opinion publique.

M. Didion, directeur de la Compagnie d'Orléans, tout en constatant la gravité des effets qu'à tort selon lui, on prête à l'insuffisance des débouchés du viaduc, a déclaré que la Compagnie était prête à y faire de nouvelles arches si le gouvernement le croyait utile.

Après quelques observations, M. le mi-

ministre des travaux publics a prescrit à MM. les ingénieurs l'étude et la présentation d'un projet tendant à augmenter par de nouvelles arches le débouché des trois ponts.

« Puis on s'est rendu au Menneton et à la barrière Sainte-Anne, où il a été unanimement reconnu qu'il était indispensable de compléter et de fortifier les levées qui protègent la ville à l'ouest contre les eaux de recul, d'élever et de consolider la levée de la Loire à partir des quais jusqu'à une assez grande distance de Tours.

M. le ministre et les personnes qui l'accompagnaient ont ensuite pris par les quais de l'ouest, le chemin du pont, où l'on s'est arrêté pour discuter la question du dégagement du lit de la Loire. M. Béhic et MM. les ingénieurs n'ont pas hésité à reconnaître qu'il était essentiel de réduire l'étendue des îles et d'arracher les arbres qui y sont plantés.

Le quai de Saint-Symphorien a été à son tour l'objet d'un examen attentif, et il n'y a eu qu'une voix sur l'urgence de l'exhaussement et de la consolidation de la levée qui défend cette partie de la ville.

A ce point s'est terminée l'excursion de M. le Ministre qui est rentré à la préfecture qu'il a quittée pour reprendre le chemin de fer et retourner à Paris.

Tel est en quelques mots le récit de ce qui s'est passé hier. La journée, comme on le voit, a été bonne. Si les intérêts de notre ville et des communes qui l'environnent ont trouvé, dans leurs représentants naturels, de chaleureux appuis, ils ont été l'objet de l'accueil le plus bienveillant et le plus favorable de la part de M. le ministre des travaux publics, dont les déclarations formelles nous donnent la certitude qu'aucune des mesures nécessaires pour préserver à tout jamais notre contrée des inondations ne sera négligée.

Si la présence à Tours de M. le ministre des travaux publics et les résultats qu'elle est destinée à avoir donnent au gouvernement de l'Empereur de nouveaux droits à la reconnaissance et à l'affection de nos populations dévouées, elle ne peut manquer de lui inspirer les plus vives sympathies pour M. Béhic personnellement, dont tous ceux qui l'ont approché s'accordent à louer les manières pleines de bienveillance et d'affabilité.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, commandeur de la Légion-d'Honneur, informe ses administrés qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, l'administration municipale s'occupe en ce moment de la révision de la liste électorale.

En conséquence, le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la Mairie, ainsi que la liste électorale, pendant 20 jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, de midi à 2 heures, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription et tout électeur inscrit pourra réclamer la radiation de tout électeur indûment inscrit ou l'inscription de tout individu omis.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} janvier 1867.
Le Maire: LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

L'Empereur et l'Impératrice se sont promenés hier, malgré la neige, dans la grande allée du jardin réservé qui longe le palais des Tuileries.

Constantinople, 3 janvier:

« Les insurgés ont éprouvé une défaite près de Phénur. 6,000 volontaires grecs et italiens, combattant dans les districts de Kissamos et de Selimos, ont fait leur soumission. Le bâtiment de guerre *Ismail* a apporté 8,000 armes et des trophées livrées par les paysans. »

La Gazette de l'Allemagne du Nord publiait hier les lignes suivantes:

nous accorder un entretien particulier à mon fils et à moi! Il s'agit d'intérêts graves...

Maître Varin, aux premiers mots, s'était levé avec empressement.

— Mon cher client, je me retire, dit-il.

— Non pas! répliqua vivement le paysan qui se sentait plus fort n'étant pas seul, et qui n'était pas fâché de prouver au sceptique notaire que tous les bruits dont il l'avait entretenu étaient absurdes; non pas, restez... Vous êtes mon notaire, et comme il est probable que ces messieurs viennent parler d'affaires vous n'êtes pas de trop.

— Comme il vous plaira, répondit le notaire.

Cette insistance à faire assister le notaire à l'entretien ne plut guère aux deux intrigués, qui n'avaient pas été longtemps sans comprendre que l'honnête tabellion n'était pas de leurs amis. Un notaire, d'ailleurs, ne se laisse pas prendre à de vaines paroles, et, en matière de mariage, il va droit au but: à la dot. Cependant il fallait subir ce témoin.

— Parlez, messieurs, reprit le père Lacroix; venez sans doute pour en terminer avec ces malheureux biens?...

— En effet, cher monsieur, fit M. Michel de La Villette, saisissant cette ouverture avec empresse-

ment, c'est pour en finir avec ces malheureux biens.

— Voyons, expliquez-vous alors...

M. de La Villette s'expliqua, et le fit en termes chaleureux. Il peignit les sentiments de son fils dans un discours imagé, sans se laisser intimider par le silence glacial du père Lacroix, ni par l'attitude quelque peu narquoise de l'officier ministériel.

Après lui, Saint-Yves se confondit en louanges sur les talents, la beauté, le caractère, les qualités de Jeanne. Il dit combien, vu l'infériorité de sa fortune, il avait essayé de résister à cette passion, qui avait soudainement envahi son cœur; et termina, comme son père avait terminé, en sollicitant l'honneur de devenir l'heureux époux de la jeune fille.

(La suite au prochain numéro.)

On signale au nord de l'Islande la présence de la grande glace, dite Groënland. Elle s'est détachée de la côte pendant l'été, mais sans s'en éloigner beaucoup, et l'on suppose que le bras de mer qui sépare le Groënland de l'Islande était complètement envahi par les glaces au nord de cette île.

« Sur l'invitation de la Prusse, la Bavière et la Saxe ont également nommé des plénipotentiaires pour prendre part aux négociations ouvertes à Vienne en vue de réviser le traité de douane et de commerce. »

Saint-Petersbourg, 5 janvier. — Une société politique secrète a été découverte par la police, et des arrestations ont eu lieu.

Madrid, 5 janvier. — Le gouvernement prépare une proclamation dans laquelle les

mesures récemment prises contre les chefs de l'opposition seraient justifiées par une conspiration que la police aurait découverte et qui aurait été dirigée contre la vie de la reine.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dimanche 6 janvier 1867, pour la clôture, représentation donnée avec le concours de M^{me} ARMAND, M. O. LAMY, M^{lle} J. NANTIER, MM. REAL et COQUELIN, artistes de Paris,

Nos bons villageois, comédie en 5 actes, en prose, par M. V. Sardou;

Qui se dispute s'adore, vaudeville en 1 acte, par MM. H. de Kock et Ch. Pottier.

Les bureaux ouvriront à 6 heures 3/4. — On commencera à 7 heures — *Nos bons villageois* à 8 heures précises.

HÉMORRHOÏDES (MONOGRAPHIE DES)

Le Docteur ANDRÉ LEBEL, Médecin consultant, 14, rue de l'Echiquier, PARIS, in-12.

quinzième édition, prix : 4 fr., en timbres poste.

La rapidité avec laquelle les quatorze premières éditions ont été enlevées, dispense de tout éloge cette méthode d'une efficacité si remarquable. La *Presse médicale* a été unanime à la préconiser. Calme en 24 heures : Guérison le plus souvent en quelques jours, sans aucuns dangers de répercussion. (535)

P. GODET, propriétaire-gérant

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, et sur conversion de saisie-immobilière, **D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES**, Situées à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu.

L'adjudication aura lieu le dimanche trois février mil huit cent soixante-sept, à midi précis, en l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt décembre mil huit cent soixante-six, enregistré et mentionné au bureau des hypothèques de Saumur, ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques, par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur, de la saisie-immobilière pratiquée, suivant procès-verbal de Binsse, huissier à Saumur, en date du cinq novembre mil huit cent soixante-six, sur l'immeuble ci-après désigné, à la requête de M. Victor Méchin, propriétaire à Saumur, contre : 1^o le sieur Valentin Tailbuis, menuisier, demeurant à Saumur, et 2^o le sieur Ernest Chanard, menuisier, demeurant à Paris, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 75, ce dernier agissant comme héritier, sous bénéfice d'inventaire seulement, de M^{me} Hermance Chanard;

Et sur la poursuite de M. Méchin, sus-nommé, ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, il sera, le dimanche trois février mil huit cent soixante-sept, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.

1^o Une maison, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 5, consistant en porche commun, chambres au rez-de-chaussée, une chambre et un cabinet au premier étage, chambre et cabinet au deuxième étage, grenier au-dessus; cour, petite cuisine dans la cour avec grenier; puits au fond de la cour; un corps de bâtiment composé de deux chambres et un cabinet au rez-de-chaussée, cellier à côté, trois chambres au premier étage, grenier sur le tout; petite terrasse, un petit jardin dans lequel se trouve un pavillon, courdoire commune, lieux d'aisances, petite cour à la suite, une cave, un cellier, chambre à côté; le tout joignant au couchant la rue de l'Hôtel-Dieu, au levant Sechet et la rue des Récollets.

2^o Et deux caves, situées sous la maison ci-dessus désignée, puits, chantiers en pierres, deux petits caveaux, petit appartement à cheminée, puits commun avec M. Lardé et droit de passage par la courdoire; le tout portant les n^{os} 882, 881, 887, 887 bis, 887 ter, 887 quater, et 887 quintier, de la section II du plan cadastral de la commune de Saumur.

Les enchères seront ouvertes sur

la mise à prix de trois mille francs, ci..... 3,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LEROUX, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges; 2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, n^o 8. Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le deux janvier mil huit cent soixante-sept. BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le deux janvier mil huit cent soixante-sept, f^o 44, case 6, reçu un franc et quinze centimes de décime. (12) PARISOT.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^o UNE MAISON et 66 ares de terre et rangées, aux Aubrières; 2^o Et 55 ares de terre, dans la pièce de la Grande-Lande, canton de Terrefort.

Le tout commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux, joignant MM. Vinsonneau et Gautron. S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON, située à Saumur, levée d'Enceinte, occupée par M. le docteur Trudeau, médecin-major à l'Ecole; remise et écurie. S'adresser audit M^e CLOUARD.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

OU A LOUER,

Une maison, de nouvelle construction, située à Montreuil, avec cour, hangars et remises. Cette maison peut servir de magasin ou d'hôtel. (11)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance, soit au 1^{er} mars, soit à la Toussaint 1867,

LA FERME

DES ÉTANGS DE MESTRÉ.

Cultivée depuis 24 années par la Colonie agricole des jeunes détenus, cette ferme, située communes de Montsoreau et de Fontevault, comprend 20 hectares de terre labourables et prés, dans un seul tenant dont une grande partie entourée d'eaux vives est propre à la culture du chanvre et au jardinage.

S'adresser sur les lieux au propriétaire, M. BUCAILLE, ou à M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault. (614)

A VENDRE

1^o UNE JOLIE AMÉRICAINE; 2^o DEUX BARRIQUES DE VIN ROUGE, d'un bon cru, de l'année 1865.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n^o 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M^{me} TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine

UNE MAISON

Avec jardin, remise à deux voitures et écurie à deux chevaux, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESSNEAU. (586)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

Une maison de commerce demande un APPRENTI, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e DUFOUR, huissier, est transférée rue des Païens, n^o 4. (607)

ÉPILEPSIE ET NÉURALGIE

Le spécifique le plus sûr, contre ces affections, est l'*Elixir au Gallium Album de l'Ermitage*, préparé par TAILLOTTE, pharmacien à Tain (Drôme). Sa notice, sur les maladies du système nerveux, est expédiée franco, sur demande.

Dépôt à Saumur, chez M. Gautier, pharmacien; à Angers, chez M. Aubert; à Baugé, chez M. Després; à Cholet, chez M. Enon, pharmaciens. (545)

Guérison radicale Hernies

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON (voir l'instruction, qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu Pierre Simon. S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée). (15)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Etude de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

AUX ENCHÈRES,

Après le décès de M. COSNARD, notaire à Montsoreau,

EN LA

PROPRIÉTÉ DE LA GRANDE-VIGNOLLE.

Située commune de Montsoreau (Maine-et-Loire).

Par le ministère de M^e DUPUY, notaire à Montsoreau,

Le dimanche 6 janvier 1867 et jours suivants, à midi précis.

1^o Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, meubles de salon, garnitures de cheminées, pendules, glaces, candélabres, tableaux, tables de toute sorte, buffets, armoires, commodes, bancs, chaises, consoles, coffres, grande quantité de linge de lit et de table, garde-robe, chemises, batterie de cuisine, vaisselle, verres, cristaux et porcelaine;

2^o Jument de voiture, américaine, charrettes, harnais de voiture et de charrette, deux vaches, fourrages, blé, bois à brûler et de menuiserie, fumiers, pierres de construction, portes, croisées, pompe, tuyaux, baselage de toute sorte;

3^o Cuviers, fûtailles, bouteilles vides, plaques à bouteilles;

4^o Livres divers;

5^o Argenterie, montres avec chaînes en or et en argent.

6^o **VINS.**

58 pièces de vin rouge,

4 pièces de vin blanc,

1,000 bouteilles de vin blanc du cru de la Grande-Vignolle,

3 à 400 bouteilles de vin rouge.

Ces vins proviennent des meilleurs crus des côtes de Saumur.

Cognac et eau-de-vie.

Les vins seront vendus le 11 janvier 1867, à midi.

On paiera comptant plus 5 0/0.

NOTA. — Il part tous les jours, de Saumur, sur le quai de Limoges, à 10 heures 1/2 du matin, des omnibus passant par la Vignolle. (220)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 JANVIER.			BOURSE DU 4 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 80	» 10	» »	70	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1852.	98 50	» 25	» »	98 75	» 25	» »
Obligations du Trésor.	470	» »	2 50	473 75	» 3 75	» »
Banque de France.	3585	» 20	» »	3600	» 15	» »
Crédit Foncier (estampillé).	1400	» »	» »	1435	» 35	» »
Crédit Foncier colonial.	550	» »	» »	550	» »	» »
Crédit Agricole.	610	» »	» »	615	» 5	» »
Crédit industriel.	645	» 5	» »	645	» »	» »
Crédit Mobilier.	300	» »	» »	305	» 5	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	852 50	» 6 25	» »	862 50	» 10	» »
Orléans (estampillé).	900	» 2 50	» »	900	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1200	» 7 50	» »	1210	» 10	» »
Est.	540	» 5	» »	542 50	» 2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	911 25	» 10	» »	915	» 3 75	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	386 25	» 6 25	» »	387 50	» 1 25	» »
Ouest.	568 75	» 1 25	» »	571 25	» 2 50	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1575	» 7 50	» »	1595	» 20	» »
Canal de Suez.	362 50	» 2 50	» »	365	» 2 50	» »
Transatlantiques.	480	» »	» »	481 25	» 1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0.	56 20	» »	» »	56 55	» 35	» »
Autrichiens.	402 50	» »	» »	405	» 2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	385	» 1 25	» »	390	» 5	» »
Victor-Emmanuel.	82	» 2	» »	88	» 6	» »
Romains.	87	» »	» »	90	» 3	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	310	» 1 25	» »	315	» 5	» »
Saragosse.	140	» »	75	140	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	45	» 6	» »	44	» »	1
Nord-Espagne.	125	» 5	» »	120	» »	5
Compagnie immobilière.	380	» »	2 50	387 50	» 7 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	» »	» »	310	» »	» »
Orléans.	307 25	» »	» »	307 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	308	» »	» »	306 50	» »	» »
Ouest.	307	» »	» »	306	» »	» »
Midi.	305 50	» »	» »	305 75	» »	» »
Est.	307 50	» »	» »	308	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,